Certificat d'immatriculation

N° immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. DQ-791-ZX	B 01/01/1934

C.1 LAMBERT

JEAN-MARIE

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

48 RUE FRANCOIS VILLON

95430 AUVERS SUR OISE

D.1 MORGAN

D.2 AERO

D.2.1

D.3 SUPERSPORTS E. D75

F.1 F.2 F.3

G G.1 330

J J.1 TM J.2 J.3 TMP1

K

P.1 P.2 P.3 ES P.6 6

Q S.1 2 S.2 U.1

U.2 V.7 V.9

X.1 VISITE AVANT LE

Y.1 138 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 144.5

H

I 24/04/2015

Z.1 VÉHICULE DE COLLECTION

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'action interministérielle

Ludovic GUILLAUME

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

DQ-791-ZX 24/04/2015

2015BU02186

D75

MORGAN

LAMBERT

JEAN-MARIE

CRFRADQ791ZX8D75<<<<<<<<<<<<<<<73401011TM<<<<

TMP1MORGAN<<<<<<<<SUPERSPORTS<<2015BU0218644

D8 D88862S201H3B

Le certificat d'assurance ci-dessus doit être apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 Août 1985)

PATRICK CHAUSSAT
Tél. : 04 68 25 10 57

(*) CATEGORIE DE VEHICULES - CCDE

(3) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan

(2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan est limitée aux parties géographiques de l'Azerbaïdjan qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie

(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre

VALIDITÉ TERRITORIALE

- Cette carte est valable pour les pays dont la case ci-contre n'est pas barrée (pour information complémentaire, consulter **www.cobx.org**)

- Dans chacun pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. **Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.**

DU 01/09/2019 AU 30/09/2020

IMMATRICULATION DQ-791-ZX

N° 10041716804

AXA FRANCE IARD

CERTIFICAT D'ASSURANCE

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2. VALABLE DU 01 09 2019 AU 30 09 2020

3. DQ-791-ZX

4. Code pays/Code assureur/Numéro 10041716804 F943

4. EMIS PAR LE BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

5. Véhicule immatriculé (voir également case 7)

6. N° d'immatriculation(s) du véhicule tracteur ou du remorque

7. Catégorie (*) / marque du véhicule A-F MORGAN

8. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)

M LAMBERT JEAN MARIE
48 RUE FRANCOIS VILLON
95430 AUVERS SUR OISE

10. Cette carte a été délivrée par

AXA FRANCE IARD
313, TERRASSES DE L'ARCHE

11. Signature de l'assureur